

Ouverture de la séance à
20h30

Conseillers présents :

Claude Solignac
Mireille Gardes Saint Paul
Liliane Reboul
Philippe Lasseyte
Jean Pierre Braud
Marie Christine Aujoulat
Martine Ameslant
Philippe André
Nicolas Loubier
Patrick Fraisse
Kevin Ranc
Yannick Fabre
Axel Bonhomme
Sébastien Broussard
Anne Marie Dumas

Excusés :

Sonia Chateauneuf
Christophe Pignol , *pouvoir
à Claude Solignac*
Robert Heuzé, *pouvoir à
Sébastien Broussard*

Secrétaire de séance :
Patrick Fraisse

Fin de séance :
22h40

Compte rendu du conseil municipal du 02 Juin 2021

Table des matières

Approbation du Compte-rendu du Conseil municipal du 14 avril 2021

Désignation d'un secrétaire de séance

1	Ordre du jour	1
	1- Avenant au contrat de complémentaire santé en faveur du personnel de la collectivité	
	2- Fixation du tarif annuel de location du local dit « garage Meynier » à Chambon le Château	
	3- Demande acquisition parcelle B 945	
	4- Demande échange de parcelle N° D 127 et une partie de la D 1202 à la Brugère basse	
	5- Subventions 2021 aux associations	
	6- Tarifs eau et assainissement 2021-2022	

1 Ordre du jour

1-1 Avenant au contrat de complémentaire santé en faveur du personnel de la collectivité :

Le 11 janvier 2018 le Maire de l'ancienne commune de Saint Symphorien, sur délibération du conseil municipal avait signé la convention de participation au contrat d'assurance santé collectif, à adhésion facultative des agents avec la Mutuelle Nationale Territoriale.

Cette convention a gardé valeur pour la commune nouvelle de Bel-Air-Val-d'Ance, elle a déjà fait l'objet d'un avenant N°1 en 2020 (reste à charge, 100% santé).

M. le Maire présente l'avenant N°2 au contrat proposé par la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) qui intègre la nouvelle grille tarifaire des cotisations ainsi que les nouvelles avancées en matière de résiliation d'adhésion pour les agents.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

ACCEPTE l'avenant N°2 au contrat collectif d'assurance santé à adhésions facultatives et AUTORISE M. Le Maire à signer

1-2 Fixation du tarif annuel de location du local dit « garage Meynier » à Chambon le Château

M. le maire informe l'assemblée du souhait de location du « garage Meynier », sis route de Chapeauroux à Chambon le Château.

Ce garage, d'une surface d'environ 25m², propriété de la commune était utilisé par les employés municipaux pour du stockage, depuis le transfert des locaux techniques au garage de la communauté de communes, il peut être libéré et mis à la location.

M. le Maire propose un tarif de location annuel de 500€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés le conseil municipal fixe le loyer annuel du garage dit « garage Meynier » à 500.00 €/an à compter du 01 juillet 2021.

1-3 Demande acquisition parcelle B 945

Délibération renvoyée au prochain conseil municipal dans l'attente d'une évaluation de la parcelle.

1-4 Demande échange de parcelle N° D 127 et une partie de la D 1202 à la Brugère basse :

M. le maire informe l'assemblée de la demande d'échange de parcelle faite par M. Christian Portal domicilié à la Brugère Basse , à savoir :

Echange de la parcelle cadastrée D 127, d'une surface de 2175m² lui appartenant avec une portion de la parcelle cadastrée D 1202, appartenant à la commune de Bel-Air-Val-d'Ance, pour une superficie égale à 2175m².

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés:

ACCEPTE la demande d'échange de surface entre les parcelles précitées,

AUTORISE M. Le Maire à signer tous actes et documents relatifs à cet échange

PRECISE que les frais de bornage et de notaire sont à la charge du demandeur, à savoir M. Christian PORTAL.

1-5 Subventions 2021 aux associations :

M. le Maire informe le Conseil que les subventions de fonctionnement qui ont été versées aux associations en 2020 se répartissaient comme suit et demande de définir les attributions 2021:

	Attributions 2020	Demandes 2021	Attributions 2021
Bel-Air-Val-d'Ance			
APE Ecole publique « Guy Martin »	1 100	1 100	1 100
Association de chasse de Chambon	200	X€ selon vote	200
Société de chasse St Symphorien	200	250	200
Comité des fêtes	1 000	1000	1 000
Foyer rural	500	500	500
Yoga Margeride	150	200	150
Club Bel Air	500	0.00	0.00
Association LIRIDONA	100	200	0.00
F.N.A.C.A.	0.00	X€ selon vote	100
Paroisse Saint Symphorien	300	300	300
Les Fadarelles Langogne		300	0.00
Pompiers de Grandrieu		1000	1 000
France Alzheimer		X€ selon vote	0.00
TOTAL	4 050	3750	4 550

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents et représentés, décide, d'attribuer les subventions de fonctionnement aux associations comme ci-dessus.

Les membres du conseil municipal souhaitent que les 2 associations de chasse (ACCA et société de chasse) harmonisent leurs pratiques autant que possible et soient ouvertes aux résidents de la commune nouvelle dans les mêmes conditions.

1-6 Tarifs eau et assainissement 2021-2022 :

En euros HT	Tarifs pratiqués du 01 août 2020 au 31 juillet 2021		Tarifs du 01 Août 2021 au 31 juillet 2022	
	Commune déléguée de Chambon le Château	Commune déléguée de Saint-Symphorien	Commune déléguée de Chambon le Château	Commune déléguée de Saint-Symphorien
EAU POTABLE				
Abonnement	55,85	55.85	55.85	
Prix du m ³ , de 0 à 150 m ³	1.05	1,05	1.05	
Plus de 150 m ³	1.05	0.40	0.40	
ASSAINISSEMENT				
Abonnement	35.00	28.00	60.00€	53.00€
Prix du m ³	0,75	0,62	1.05€	0.82€
Plus de 50 m ³	0.75	0,15	Supprimé	

En euros HT	Tarifs pratiqués du 01 août 2020 au 31 juillet 2021		Tarifs à compter du 10 juin 2021
	Commune déléguée de Chambon le Château	Commune déléguée de Saint-Symphorien	Commune de Bel-Air-Val-d'Ance
EAU POTABLE			
Fermeture et ouverture vannes d'eau	20.00	20.00	20.00
Branchement AEP au-delà de 10 ml	15 € le ml	15 € le ml	15€ le ml
Pose nouveau compteur suite à dépose	150.00	150.00	150.00
Nombre de m ³ gratuits pour une construction neuve	30 m ³	30 m ³	30 m ³
Droit d'accès au réseau	600.00	600.00	900.00
Dépose de compteur	200.00	200.00	200.00
Remplacement compteur d'eau	120.00	120.00	120.00
Remplacement compteur détérioré par manque de vigilance (gel...)	/	/	250.00
ASSAINISSEMENT			
Droit d'accès au réseau	400.00	400.00	900.00
Branchement assainissement au-delà de 10 ml	/	/	50€ le ml

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents et représentés, décide d'appliquer les tarifs tels définis que ci-dessus